

Deux ruisseaux à protéger

Publié le 28/09/2013 à 06h00 par J. G.



Le classement Natura 2000 repose sur une démarche volontaire de la part des propriétaires. © PHOTO J. G.

Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary s'est porté volontairement référent dans la mise en place du plan Natura 2000 qui est en cours sur les cours d'eau de la Saye et du Meudon dans leur traversée girondine, sur les communes des cantons de Guîtres, Saint-Savin et Fronsac.

Le syndicat a déjà organisé plusieurs réunions publiques sur le sujet. Deux prochaines réunions sont prévues, l'une le 1er octobre à 18 heures, au foyer rural de Marcenais. Elle concernera les contrats Natura 2000 forestiers et non-forestiers (pour les propriétaires forestiers et non forestiers). La seconde réunion aura lieu le 3 octobre, à 18 heures, toujours au foyer rural de Marcenais, et concernera les mesures agro-environnementales territorialisées (pour les agriculteurs).

Ces deux réunions de groupes de travail permettront d'aborder et de définir avec les propriétaires quelles peuvent être ces actions de gestion ou de préservation qui seront mises en place.

Des objectifs à atteindre

Les deux premières phases (diagnostic socio-économique et écologique ainsi que la définition des objectifs de gestion) concernant le Documents d'objectifs (Docob) du site Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon » sont en cours de finalisation. La prochaine grande étape sera donc la rédaction du Docob et la définition des mesures de gestion qui seront proposées aux propriétaires.

En effet, un site Natura 2000 repose sur une démarche volontaire de la part des propriétaires. Divers outils (comme la charte Natura 2000 pour tous les propriétaires, contrat Natura 2000 non forestier pour les propriétaires non forestiers, contrat Natura 2000 forestier pour les propriétaires forestiers, mesures agro-environnementales territorialisées pour les agriculteurs) seront proposés aux propriétaires et ces derniers auront le choix d'y adhérer ou non.

L'intérêt de ces différents outils est de proposer aux propriétaires, situés dans le périmètre Natura 2000, plusieurs actions de gestion ou de préservation permettant d'atteindre les objectifs qui ont été fixés lors de précédentes réunions pour le site de la Saye et du Meudon.

Ces réunions sont ouvertes à toutes les personnes intéressées pour apporter leur contribution et émettre leurs points de vue (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, forestiers, usagers divers, VTT, promeneurs, citoyens, élus, etc.).

Renseignements sur le plan Natura 2000 : 06 74 30 58 75.